LIVRET D'ACCUEIL
EHPAD
« Centre Montgré »

41 rue Henry MAILLY – 62300 LENS

03.21.69.19.41

Centre Hospitalier de Lens

Sommaire

P.3

Préambule

P.4

L'environnement

P.6

Public accueilli

P.7

Un EHPAD bientraitant

P.8

Les intervenants du centre

P.10

La vie sociale et l'animation

P.12

Aides et prestations hôtelières

P.13

Les référents familiaux

Préambule

Le Centre Montgré est un établissement public d'hébergement pour personne âgées dépendantes (EHPAD), rattaché au centre hospitalier de Lens, comprenant 115 lits d'hébergement permanent et 5 lits d'hébergement temporaire.

Il a la particularité de posséder deux unités spécialisées dans la prise en soin de résidents, atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'autres pathologies neurodégénératives apparentées.

- ✓ L'unité d'hébergement renforcé UHR, labellisée
- ✓ L'unité de vie adaptée, UVA

Ces unités ont pour objectif de maintenir les capacités cognitives de la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et de canaliser les troubles du comportement en veillant à la préservation d'une certaine sociabilité.

L'EHPAD propose également un Accueil de jour Alzheimer de 6 places.
La présence permanente d'un personnel soignant, permet d'accueillir prioritairement une population dépendante, fragile et porteuse de pathologies multiples.

Ouvert en 2008, le centre est situé au cœur d'un quartier résidentiel à dix minutes du centre-ville de LENS.

L’environnement

La particularité architecturale du centre Montgré réside dans son organisation en « maisonnées ». Elles donnent davantage d’intimité au lieu de vie et facilitent la convivialité au sein de l’établissement.

Le centre Montgré est ainsi organisé en 5 « maisonnées classiques » de 20 lits chacune et 2 « maisonnées spécifiques » de 10 lits.

Les maisonnées classiques

Elles comportent chacune :

- ✓ **18 chambres individuelles et une chambre double**. Celles-ci sont équipées d’un lit, d’un chevet et d’une salle de bain avec douche adaptée aux personnes à mobilité réduite.
- ✓ Un **lieu de vie central** agrémenté d’un espace « salon ouvert » sur le jardin (maisonnées au rez-de-chaussée) ou bénéficiant d’un accès terrasse (maisonnées au premier étage)

Les maisonnées spécifiques

Elles comportent 10 lits chacune et sont séparées entre elles par un espace « animation » commun. Celles-ci sont équipées de la même manière que les maisonnées classiques. La spécificité de ces unités réside notamment dans leur sécurisation (digicode, jardin clos).

Les maisonnées spécifiques sont adaptées aux résidents déambulants à risque de fugue, (Unité de Vie Alzheimer) ou présentant un risque d'agressivité (Unité d'Hébergement Renforcée).

Il est possible et conseillé de personnaliser chaque chambre avec du mobilier appartenant au résident pour qu'il se sente chez lui.

Les équipements collectifs :

Le centre Montgré dispose d'espaces collectifs.

Certains lieux permettant aux résidents de se retrouver :

- ✓ Des salles d'animation
- ✓ Une salle de spectacle
- ✓ Une cafétéria
- ✓ Une salle de cinéma
- ✓ Une salle à manger Famille (sur réservation)

Certains lieux participent aux soins et au bien-être des résidents :

- ✓ Une salle de bain commune avec baignoire et matériels adaptés
- ✓ Une salle de rééducation
- ✓ Un espace de relaxation et d'éveil sensoriel

D'autres lieux enfin permettre d'offrir certains services aux résidents :

- ✓ Un salon de coiffure

L'espace d'accueil secrétariat ainsi que les bureaux de l'équipe administrative et soignantes de l'EHPAD se situent à l'entrée du centre.

Public accueilli

Le centre Montgré accueil des personnes en perte d'autonomie, de plus de 60 ans, sauf dérogation nécessitant une surveillance quotidienne régulière.
Il offre également une prise en soin adaptée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.
L'admission se fait sur la base de l'examen du dossier administratif médical. Elle est validée par une commission d'admission.

Des critères distinctifs d'entrée et de sortie ont été instaurés pour les maisons spécifiques ou unités « Alzheimer ». Les critères d'entrée et de sortie de ces unités sont liés à l'état de santé et de dépendance de la personne pouvant entrainer un éventuel changement de maisonnée. L'une des unités est labellisée, « Unité d'Hébergement Renforcé ». Elle permet l'accueil des résidents au stade le plus évolué de la maladie.

- ✓ **Critères d'entrées :** diagnostic posé de la maladie d'Alzheimer, ou troubles du comportement perturbant la vie quotidienne et le maintien de la marche, nécessitant une intervention médicale et paramédicale pluri-hebdomadaire.
- ✓ **Critères de sortie :** stabilisation des troubles comportementaux, état grabataire ou disparition de l'initiative motrice incompatible avec une prise en soin dans ces maisonnées.

Les missions de l'EHPAD :

- ✓ Maintenir l'autonomie des personnes âgées par des activités thérapeutiques (ateliers mémoires, ateliers de rééducation)
- ✓ Maintenir les liens sociaux et familiaux
- ✓ Personnaliser l'accompagnement au moyen d'un projet d'accompagnement personnalisé (PAP)
- ✓ Favoriser au quotidien une présence ou un soin « bientraitant » dans tous les aspects de l'accompagnement du résident et jusqu'à la fin de vie

Un EHPAD bientraitant

La bientraitance est une démarche globale dans la prise en charge du résident et de l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés du résident, son écoute et ses besoins, tout en prévenant la maltraitance.

Cette démarche globale met en exergue le rôle et les interactions entre différents acteurs que sont le professionnel, l'institution, l'entourage et le résident. Elle nécessite un questionnement tant individuel que collectif de la part des acteurs. Le professionnel favorise la bientraitance par la mobilisation de ses savoirs (ses connaissances), son savoir-être (sa posture professionnelle et son humanisme) et son savoir-faire.

La bientraitance du résident passe par sa participation et celle de son entourage aux soins et à son implication dans la vie de l'EHPAD. La participation des proches aux soins et à l'accompagnement du résident se fait dans le respect de ses choix et de son éventuel refus.

L'EHPAD Montgré développe le concept **Humanitude** depuis de nombreuses années.

La philosophie de soin repose sur les principes de la bientraitance. L'équipe soignante se forme à une technique d'approche de la personne âgée dite « l'humanitude ». Cette technique utilise les bienfaits de la communication sous toutes ses formes : parole, regard, toucher.

En cas de suspicion de maltraitance, n'hésitez pas à vous tourner vers le personnel de l'EHPAD (joignable au **03.21.69.12.34**), vers la direction des relations avec les usagers (joignable au **03.21.69.18.24**), ou vers les autorités administratives compétentes, à savoir l'Agence Régionale de Santé (ars-hdf-signal@ars.sante.fr ou joignable au **03.62.72.77.77**) et le Conseil Départemental (das.signalement@pasdecalais.fr)

Un numéro d'écoute et d'accompagnement a été mis en place par les pouvoirs publics pour avertir d'une maltraitance à l'encontre d'une personne vulnérable, âgée ou handicapée : le **3977**.

Les principes de l'Humanitude :

Respect de la singularité et de l'intimité

Vivre et mourir debout

Ouverture vers l'extérieur

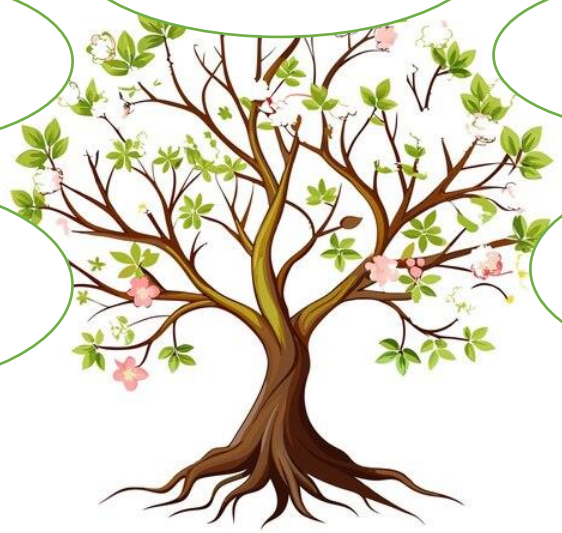

Zéro soin de force sans abandon de soin

Lieu de vie

Lieu d'envies

Les intervenants du centre

Le centre Montgré bénéficie de compétences pluridisciplinaires afin de proposer un suivi personnalisé.

Le personnel encadrant est formé d'une directrice référente, de deux Cadres de santé et d'un médecin coordonnateur.

Le personnel médical : chaque résident bénéficie d'un suivi médical assuré par un médecin attitré. Une astreinte médicale est assurée de nuit, le week-end et les jours fériés.

Le personnel soignant est composé de maîtresses de maison, d'aides-soignants ou d'aides médico-psychologiques et d'infirmiers.

Le personnel infirmier, présent, 24h/ 24 se compose de 10 infirmières et d'une infirmière coordinatrice. La rencontre avec l'infirmière est indispensable pour mener à bien le projet d'accompagnement personnalisé (PAP) résident.

Le personnel de rééducation et de réadaptation intervient sur prescription médicale. Il comprend du temps ergothérapeute et d'éducateur activités physiques adaptées. Ils accompagnent les résidents pour le maintien et la restauration de leurs capacités physiques, corrigent les troubles (psycho) moteurs et préconisent les aides techniques.

Un pédicure podologue s'occupe des résidents avec des antécédents médicaux nécessitant un suivi.

Une assistante sociale et une psychologue proposent un accompagnement individuel et reçoivent sur rendez-vous.

Le centre Montgré est ouvert au public tous les jours de 8h à 20h.

Un accueil administratif assuré du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

L'équipe d'animation et les bénévoles construisent des projets d'activités mensuels.

Une infirmière est présente 24 heures sur 24 et le médecin est joignable à tout heure par les soignants.

La vie sociale et l'animation

Le centre Montgré met un point d'honneur à favoriser la collaboration entre résidents, familles et membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Le conseil de vie sociale

Un conseil de vie sociale (CVS) composé de résidents, de familles, de soignants et de responsables de l'établissement se réunit trois fois par an.

Il est un lieu d'échange et d'expression sur toute question, touchant au fonctionnement de l'établissement. Il émet un avis et peut-être force de proposition. Les membres du conseil sont élus pour trois ans.

L'association de bénévoles, l'arbre de vie

L'association de bénévoles a pour objectif d'aider à la mise en place d'action d'animation dans le cadre du projet de vie sociale de l'EHPAD. Elle s'attache également à améliorer la qualité de vie des résidents et à favoriser la collaboration avec les familles.

Envie de devenir membre de l'association ?

Rendez-vous au bureau de l'animation au sein de l'EHPAD…

Les animations

Un panel d'activités diverses ainsi que des sorties sont organisées les matins et / ou l'après-midi en semaine. Un planning d'animation est affiché dans chaque maisonnée et à l'entrée de l'établissement. Les familles, encadrées par l'animatrice référente, sont invitées à participer à des activités au sein ou en dehors de l'EHPAD, si elles le souhaitent.

Les visites et les sorties temporaires des résidences sont libres. L'encadrement du centre doit cependant en être tenu informé.

Des repas préparés par le service restauration peuvent être pris en famille et sur demande dans la salle à manger réservé au rez-de-chaussée.

Certains évènements ponctuent la vie du centre (repas et réunion des familles, kermesse, marché de Noël…). Résidents et familles sont invités à y participer.

Si ses actions vous intéressent, rapprochez-vous du service animation.

Aides et prestations hôtelières

Les prestations du Centre Montgré sont facturées au résident ou à ses ayants droits au titre du tarif fixé chaque année par le Conseil Général (prix de journée hébergement et tarif dépendance). Le centre Montgré est habilité à recevoir l'aide sociale et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Ainsi, les tarifs varient selon les conditions de ressources (aide sociale applicable ou non sur le prix de journée hébergement) et le niveau de dépendance (APA applicable au tarif dépendance 3–4 et 1–2 du résident). Une assistante sociale peut, sur rendez-vous, vous préciser les critères pour bénéficier de ces aides, versées par le conseil général.

Les repas : le service restauration prépare les repas en partenariat avec le service de diététique du Centre Hospitalier de Lens. Ils sont ensuite servis en salle de restauration, sauf en cas de contre-indication médicale.

Le linge : l'entretien du linge des résidents et du linge plat est sous-traité. Le coût est compris dans le prix de journée.

Le Coiffeur : une coiffeuse intervient au centre. Cette prestation est à la charge des résidents.

Les référents familiaux

Lors de votre arrivée au Centre Montgré, il vous sera demandé le nom ainsi que les coordonnées de :

- ✓ **La personne référente ou du référent familial :** la personne à prévenir au quotidien en cas de modification de votre prise en charge.
- ✓ **La personne de confiance :** la personne qui sera interrogée sur les décisions de santé vous concernant dans l'hypothèse où vous ne seriez plus en mesure de répondre.
- ✓ **Votre mandataire judiciaire à la protection des majeurs, curateur ou tuteur :** dans l'hypothèse où un juge des tutelles aurait prononcé une mesure de protection juridique vous concernant, il vous représente pour certains actes de la vie courante.

Lors de votre arrivée, nous vous informons sur :

- ✓ Les représentants des résidents et des familles au Conseil de Vie Sociale.
- ✓ Les représentants de la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQ). La CRUQ est une instance du Centre Hospitalier de Lens, ayant pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de faciliter vos démarches.
- ✓ L'association des bénévoles, « l'Arbre de Vie ».

Notes :

Plan d'accès

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
Centre Montgré
41 rue Henry MALLY
62300 LENS

Accueil administratif : 03 21 69 19 41
Tous les jours de 9h à 16h30

CENTRE Montgré

Centre Hospitalier de Lens